



Liberté • Egalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE



DEPARTEMENT DE MAYOTTE PORT DE MAYOTTE - CAPITAINERIE

Mayotte, le jeudi 7 novembre 2019

AVIS AUX USAGERS DU PORT

N°97 /2019

Un singe a été aperçu dans le port le lundi 04 novembre 2019.

La Capitainerie du port de Mayotte vous informe que lorsque vous apercevez l'animale dans le port et ses environs, il est strictement interdit de le pourchasser.

Afin de faciliter sa capture, veuillez rendre compte immédiatement à la capitainerie au téléphone 06 39 69 21 82.

La Capitainerie du Port de Mayotte

Signé